

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 AVRIL 2023

N° 2023-170 CENTRE AQUATIQUE – REALISATION DE PLOTS BETON POUR HABILLAGE TRANSFORMATEUR ET ARMOIRE ELECTRIQUE

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre des travaux de construction du centre aquatique, un complément de travaux doit être réalisé au niveau du transformateur et de l'armoire électrique sur le parking du centre aquatique.

La Présidente décide de signer le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 3150,00 € HT.

À CHANTONNAY, le 14 avril 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 17/04/2023.